

Annexe 2 : critères de sélection

Critères	Note sur
1. Le porteur de projet	/5
L'expérience du promoteur, la cohérence du projet associatif avec les interventions recommandées, la connaissance du territoire, du public et des enjeux de scolarisation des jeunes en situation de handicap	/5
2. L'identification des besoins	/10
La compréhension des besoins et les spécificités du public concerné	/10
3. Caractéristiques et fonctionnement de l'équipe	/20
Les modalités d'intégration de l'équipe dans le ou les établissement(s) scolaire(s)	/5
Les modalités d'intervention auprès des élèves avec TSA en appui aux dispositifs ULIS	/5
Les stratégies et outils utilisés auprès des élèves dans le respect des recommandations de bonnes pratiques	/5
Les modalités de mise en œuvre de la fonction ressource en en appui de la communauté éducative	/5
4. Les professionnels de l'équipe	/10
La composition de l'équipe et son organisation	/5
La formation prévue en amont de l'ouverture et la formation continue, ainsi que la supervision des pratiques	/5
5. Les modalités de coopération avec les autres acteurs et d'intégration dans le paysage territorial	/5
6. Les modalités de suivi de l'activité	/5
7. Le budget	/5
8. Le calendrier de déploiement	/5
TOTAL	/65